

# Conditions de vente et de livraison



## Conditions

### Conditions générales de vente et de livraison des arbres de Noël / branches de décoration de Green Team Europe A/S et de ses sociétés associées (ci-dessous dénommées Green Team)

**1. Application :** Sauf indication contraire découlant de dispositions légales d'ordre public ou d'un accord écrit entre les parties, toute offre, vente et fourniture de Green Team ou de ses filiales pertinentes ci-après dénommées le vendeur dans les présentes conditions de vente et de livraison qui priment sur toute disposition éventuelle, sont régies aux termes de la commande / l'acceptation de l'acquéreur.

**2. Offre et confirmation de commande :** L'offre est valable pendant 15 jours à compter de la date d'envoi. L'accord de livraison définitif est soumis à la réception chez l'acquéreur de notre confirmation de commande écrite, et son contenu n'oblige le vendeur qu'à partir du moment où la confirmation de la commande est contresignée par l'acquéreur et retournée au vendeur au plus tard 8 jours à compter de la date de confirmation de la commande.

**3. Sélection et marquage client :** Tout traitement et toute sélection sont soumis à la description de la qualité et de la sélection élaborée par Green Team et de tout temps en vigueur. Cette description figure sur notre page WEB [www.greenteam-group.com](http://www.greenteam-group.com), à laquelle nous vous renvoyons.

Une condition préalable au marquage client est que l'acquéreur inspecte les arbres et approuve à cette occasion le marquage, la qualité et autres au plus tard 60 jours avant l'abattage ; les étiquettes doivent de même être approuvées ou fournies prêtes à l'emploi avant le 1er juillet de l'année de livraison.

Au cas où l'acquéreur n'inspecte pas la marchandise, le vendeur n'est pas responsable des conditions de qualité et de la valeur dont l'acquéreur aurait pu avoir connaissance si celui-ci avait pratiqué une inspection.

**4. GLOBALG.A.P. :** Toutes les sociétés certifiées GLOBALG.A.P. du groupe Green Team portent des numéros d'identification uniques (GGN, GLN et sub-GLN) et satisfont les lignes directrices de GLOBALG.A.P. que vous trouverez sur notre page WEB [www.greenteam-group.com](http://www.greenteam-group.com), à laquelle nous vous renvoyons. Seules les sociétés respectives certifiées de GLOBALG.A.P. du groupe Green Team peuvent utiliser les numéros d'identification en question. Tout usage abusif de ces numéros d'identification est interdit, tout comme l'acquéreur se doit de suivre les meilleures pratiques de GLOBALG.A.P. pour la traçabilité et le marquage avec ces numéros d'identification, l'acquéreur ne pouvant par exemple pas utiliser GGN, GLN ou Sub-GLN pour marquer d'autres articles du producteur, de même qu'il est interdit que l'acquéreur mélange les articles marqués GGN, GLN ou Sub-GLN du groupe Green Team avec des articles non certifiés.

**5. Prix / fret / assurance :** Le prix couvre exclusivement les services / les articles convenus par écrit dans les offres, les confirmations de commande et les contrats. Les prix sont EX WORKS à partir d'une adresse commerciale du vendeur en Europe, convenue en concret et indiquée sur la confirmation de la commande. Tous les prix du vendeur sont hors frais d'émission d'une éventuelle certification végétale, certification sanitaire et de toute autre forme de document d'exportation et de transport. L'acquéreur peut choisir entre DAP et DDP, aux termes des règles INCOTERMS les plus récentes. Tous frais additionnels éventuels tels que modification des taux TVA, des tarifs ou droits douaniers adoptés après passation de la commande, sont au compte de l'acquéreur.

**6. Conditions de paiement :** Sauf accord écrit contraire, le vendeur devra avoir reçu le paiement au plus tard 15 jours à compter de la date de la facture. Tout paiement ultérieur à la date d'échéance sera pénalisé de 1,5 % d'intérêts par mois. La livraison n'aura lieu qu'à condition que Green Team obtienne une assurance-crédit couvrant la valeur totale de la commande auprès de sa société d'assurance-crédit. À titre alternatif, il faudra présenter une autre garantie sous forme de garantie bancaire payable à vue ou de paiement anticipé.

**7. Livraison et délai de livraison :** La livraison est régie par les règles INCOTERMS les plus récentes. Sauf accord particulier à travers une clause de livraison, la livraison se fait EX WORKS. Dans les cas où l'acquéreur souhaite que le vendeur organise le transport et l'assurance, les termes de livraison restent EX WORKS et l'expédition se fait aux frais et aux risques de l'acquéreur.

Dans la confirmation de commande ou autre accord écrit, l'acquéreur devra au plus tard au 1er octobre de l'année de livraison indiquer le délai ou la date de livraison souhaitée. Si l'acquéreur n'indique pas de délai ou de date de livraison, Green Team ne saurait garantir le délai de livraison ni s'engager à ce propos, la semaine 47 ou 48 étant le délai fixé. Sauf accord expressément conclu, l'ajournement de la livraison de 8 jours pour tout motif chez le vendeur sera considéré livraison en temps dû, de sorte que l'acquéreur ne saurait pour cette raison exercer aucun pouvoir envers le vendeur. De tels motifs ne confèrent pas plus à l'acquéreur de droit d'annulation de la commande ni de refus de réception des marchandises à la livraison. Au cas où le retard de livraison du vendeur est dû à une situation indiquée sous 8 (force majeure), le délai de livraison est reculé pendant la durée de l'empêchement.

Green Team n'est nullement responsable de pertes indirectes ni d'autres préjudices tels que perte de gains chez l'acquéreur ou chez les clients de l'acquéreur.

**GREEN TEAM EUROPE**

TRUE NATURE - PURE TRADITION

# Conditions de vente et de livraison



## Conditions

### Conditions générales de vente et de livraison des arbres de Noël / branches de décoration de Green Team Europe A/S et de ses sociétés associées (ci-dessous dénommées Green Team)

**8. Réserve de propriété :** Le vendeur se réserve le droit de propriété sur les marchandises vendues dans les limites dictées par les règles légales d'ordre public, jusqu'à ce que le montant de la vente y compris les frais et les intérêts encourus soient acquittés auprès du vendeur ou de celui auquel le vendeur a cédé ses droits.

**9. Force majeure :** Les conditions suivantes exemptent le vendeur de toute responsabilité au cas où celles-ci font obstacle à l'exécution de l'accord ou rendent son exécution exagérément onéreuse : conflit social chez le vendeur et toutes autres circonstances indépendantes de la volonté des parties, telles qu'incendie, guerre, mobilisation ou recrutements militaires imprévus de durée analogue, embargo, restrictions monétaires, révoltes et émeutes, manque de moyens de transport chez le vendeur et/ou les tiers, pénurie générale de marchandises, restrictions motrices ainsi que manques ou retards de fournitures des sous-traitants, conditions météorologiques telles que gel, neige, pluies, attaques d'insectes, tempêtes ou autres obstacles météorologiques qui entraînent l'impossibilité de satisfaire les quantités, qualités et délais de livraison accordés.

**10. Réclamations :** À la réception de la marchandise, l'acquéreur doit inspecter minutieusement l'état des produits. Le vendeur devra avoir reçu toute réclamation éventuelle au plus tard 2 jours à compter de la date de réception, sauf quoi l'acquéreur perd tout droit de réclamation. Pour les défauts qui ne peuvent pas être constatés à la réception (vices cachés), le délai est de 15 jours à compter de la date de réception, après quoi l'acquéreur perd tout droit de réclamation.

La réclamation doit inclure le numéro spécifique du produit (numéro figurant sur l'étiquette des arbres de Noël), le numéro du chargement, le numéro de palette et une description du défaut ou du vice. La réclamation doit s'accompagner d'une documentation photographique. Les produits faisant l'objet d'une réclamation doivent pouvoir être inspectés par Green Team. Dans l'impossibilité d'une inspection, la réclamation est refusée. Les réclamations ne sauraient dépasser le montant de la facture. Il n'y a pas de droit de reprise des marchandises. Green Team n'est nullement responsable de pertes indirectes ni d'autres préjudices tels que perte de gains chez l'acquéreur ou chez les clients de l'acquéreur. La responsabilité de Green Team se limite en tout et pour tout au montant de la facture des marchandises.

Contactez le service clientèle par téléphone : +48 326 30 40 05 ou par courriel : [customerservice@greenteam-group.com](mailto:customerservice@greenteam-group.com). Cliquez ici pour afficher la procédure.

**11. Litiges :** Tout litige découlant de l'accord entre les parties est tranché aux termes de la législation danoise, à l'exception toutefois des cas où s'applique la CISG/CVIM. Les litiges seront tranchés par la cour de Herning (Danemark) en première instance.

Nos conditions de vente et de livraison existent en danois, en anglais, en allemand et en français. En cas de divergence entre les diverses versions linguistiques, c'est la version anglaise qui fait foi.

**GREEN TEAM EUROPE**



TRUE NATURE - PURE TRADITION